

SERVICES PARTAGÉS CANADA

ÉTAPE DE L'INVITATION À SE QUALIFIER (IQ)

SERVICES DE SATELLITE INTERNATIONAL INMARSAT (SSII)

VOLET 1 - SERVICES ET ÉQUIPEMENT TERMINAL INMARSAT SPÉCIALISÉS ET

VOLET 2 - SERVICE ET LES ÉQUIPEMENTS TERMINAL INMARSAT A LARGE BANDE SUR DEMANDE

IQ N° de l'invitation	10044001/A and 10030220/A	Date	01 février, 2016
N° de dossier	13-14437-0	N° de référence de SEAG	10044001/A and 10030220/A

Bureau de distribution	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage, 13-141 Case postale 9808, Station T, CSC Ottawa (Ontario) K1G 48A		
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Daniel Clement	
	N° de téléphone	613-854-6451	
	Courriel	SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca	
	Adresse postale	180, rue Kent, 13 ^e étage, 13-141 Case postale 9808, Station T, CSC Ottawa (Ontario) K1G 4A8 * Pour les livraisons de Postes Canada inclure uniquement CP 9808, Station T SCC, K1G 4A8	
L'invitation prend fin	15 février 2016 à 14:00 h		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		
Destination – des biens/ services	Sans objet - Processus de pré qualification seulement		

TABLE DES MATIÈRES

1.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1	PARTIES DE L'INVITATION À SE QUALIFIER (IQ).....	4
1.2	INTRODUCTION.....	4
1.3	FORMULATION DES EXIGENCES	6
1.4	EXCEPTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ NATIONALE, SOUVERAINETÉ DES DONNÉES ET SÉCURITÉ	6
1.5	CONFLIT D'INTÉRÊTS / AVANTAGE INDU.....	7
2.	INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS	8
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
2.2	PRÉSENTATION DES RÉPONSES.....	9
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET COMMENTAIRES PENDANT LA PÉRIODE DE RÉPONSE À L'IQ 10	
2.4	LOIS APPLICABLES	10
2.5	LANGUE	11
3.	PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT	12
3.1	APERÇU.....	12
3.2	ÉTAPE DE L'INVITATION À SE QUALIFIER (IQ)	12
3.3	ÉTAPE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION (DP)	12
4.	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE RÉPONSES	13
4.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE RÉPONSES	13
4.2	PRÉSENTATION D'UNE SEULE RÉPONSE	13
4.3	CONTENU DE LA RÉPONSE	14
4.4	ANNEXE A – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ.....	14
4.5	FORMULAIRES DE RÉFÉRENCE DU PROJET DE L'IQ - ANNEXES B1 ET B2	14
4.6	ATTESTATIONS.....	15
5.	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES	16
5.1	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ATTESTATION DE SÉCURITÉ	16
5.2	CAPACITÉ FINANCIÈRE	16
6.	PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE QUALIFICATION	17
6.1	PROCÉDURES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION.....	17
6.2	ÉVALUATION DU FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ.....	17
6.3	ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES RELATIVES À L'EXPÉRIENCE	17
6.4	SECONDE VAGUE DE QUALIFICATION DE L'IQ.....	18
7.	ATTESTATIONS.....	19
7.1	ATTESTATION POUR ANCIEN FONCTIONNAIRE	19
7.2	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX – ATTESTATION	20

Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10030220/A and 10030404/A

C93

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

RAS 13-14437-0

C93.10030220

ANNEXE A : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ	21
ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE VOLET 1.....	22
ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE VOLET 2.....	24
ANNEXE C : DÉFINITIONS DE L'IQ.....	26
ANNEXE D : LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES TENUS D'UTILISER LES SERVICES DE SPC	27
ANNEXE E : PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION	28
ANNEXE F : LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.	

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le présent document est une invitation à se qualifier (QIT) pour l'initiative des services par satellite internationaux Inmarsat (IISS) qui sera utilisé par le Canada pour obtenir des "services par satellite Inmarsat" et «équipement» à l'appui des Clients de Services partagés Canada (SPC).

La présente IQ n'est ni une demande de propositions (DP), ou une invitation à soumissionner. Elle a pour but d'identifier les répondants qui possèdent les qualifications requises par SPC pour participer aux prochaines étapes du processus d'approvisionnement. Cette IQ ne donnera lieu à aucun contrat. Le Canada se réserve le droit d'annuler cette IQ à tout moment pendant l'étape d'IQ ou toute autre étape du processus d'approvisionnement. Comme le Canada peut annuler cette IQ en totalité ou en partie, il se peut que les processus d'approvisionnement subséquents décrits aux présentes ne soient jamais entamés. Les répondants peuvent se retirer du processus d'IQ à tout moment.

La présente IQ correspond, pour le Canada, à la première étape du processus d'approvisionnement. Un aperçu de l'ensemble du processus d'approvisionnement figure à la section 3 – Processus d'approvisionnement.

2.1 Parties de l'invitation à se qualifier (IQ)

Partie 1 – Renseignements généraux : donne un aperçu des exigences relatives aux deux volets des services en matière de Satellite.

Partie 2 – Instructions à l'intention des répondants : comprend les instructions, les clauses et les conditions de l'IQ, notamment celles du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) et d'autres propres à la présente IQ.

Partie 3 – Processus d'approvisionnement : donne aux répondants un aperçu des étapes du processus d'approvisionnement.

Partie 4 – Instructions relatives à la préparation des réponses : fournit aux répondants des instructions sur la façon de préparer et de présenter leur réponse à l'IQ.

Partie 5 – Exigences relatives à la sécurité et exigences financières : comporte des renseignements sur les habilitations de sécurité exigées par le Canada à certaines étapes du processus d'approvisionnement ainsi que sur l'information financière qui devra être fournie au Canada aux fins d'évaluation à l'étape de la DP.

Partie 6 – Procédures d'évaluation et critères de qualification : décrit le déroulement de l'évaluation des réponses à l'IQ, les critères d'évaluation et les critères de qualification des répondants qui continueront à participer au processus d'approvisionnement de l'IQ.

Partie 7 – Attestations : comprend les attestations à joindre aux réponses.

2.2 Introduction

- a) Le gouvernement du Canada (le GC ou le Canada) a créé Services partagés Canada (SPC) le 4 août 2011 et l'a mandaté pour qu'il exploite et transforme l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) du Canada. En vertu de ses pouvoirs, SPC est chargé de fournir à certains ministères et à certaines sociétés d'État des services d'infrastructure de TI modernes, fiables et sûres qui sont économiques et contribuent à l'écologisation du gouvernement. En vertu de la *Loi sur Services partagés Canada*, certains ministères et organismes sont tenus de faire appel aux services d'infrastructure de TI offerts par SPC. D'autres organisations peuvent également, de manière facultative, faire appel aux services d'infrastructure de TI de SPC en conformité avec la *Loi sur Services partagés Canada*. Dans la présente IQ, l'ensemble des organisations qui font appel aux services de SPC en vertu de la Loi sur Services partagés Canada sont appelées collectivement les « clients de SPC ». Une liste des ministères tenus de faire appel à SPC pour la prestation des services d'infrastructure de TI se trouve à l'annexe D.

- b) Ce document est une invitation à se qualifier (IQ) pour le volet 1 – service de capacité dédié Inmarsat et Volet 2 - débit à la demande INMARSAT et les équipements terminaux, des services de satellite internationaux Inmarsat (IISS) qui sera utilisé par le Canada pour obtenir «équipement terminal» et " Services satellite» pour fournir la connectivité par satellite et de produits et services d'entretien pour ces solutions ainsi que la gestion de toutes les solutions existantes pour les client de services partagés Canada (SPC). Ceci permettra de réduire les coûts que SPC, accroître la sécurité et améliorer la prestation du programme pour les citoyens et les entreprises canadiennes.
- c) Tous les prestataires de services qualifiés doit être capables de fournir une ou les deux solutions qui assureront des services de connectivité par satellite, selon la demande par les clients de SPC. SPC aurait la possibilité d'attribuer un ou deux contrats en fonction des résultats des procédés de l'IQ et la DP.
- d) Cette invitation à se qualifier (QIT) est ni une demande de propositions (DP) ni une sollicitation d'offres ou de soumissions et est destiné uniquement à pré-qualifier les fournisseurs. Ensemble, cette IQ et de la demande de soumissions subséquente sont les deux parties du processus de sollicitation. Aucun contrat ne résultera de cette IQ. L'objectif de cette phase de pré-qualification est une évaluation de la sécurité, qui est décrit en détail dans la partie 4.
- e) Les fournisseurs pré-qualifiés seront appelés les Candidats qualifiés dans ce processus de sollicitation. Seuls les candidats qualifiés seront autorisés à soumissionner sur la demande de soumissions subséquente. Voici les phases prévues du processus de sollicitation. Ci-dessous à la section 3.1 de la Solution Collaborative Marchés Publics (CPS) processus multi-phase représente clairement les phases prévues du processus de sollicitation.
- f) Les répondants doivent présenter leur réponse pour un ou les deux volets de services. Les critères d'évaluation obligatoires (réponses aux annexes B1 et B2) portent sur l'expérience du répondant dans les domaines d'exigences liés à ces deux volets de service satellite.

Tableau 1. Sommaire des deux volet de service en matière de Satellite

Volet SSII	Description
VOLET 1 - SERVICES ET ÉQUIPEMENT TERMINAL INMARSAT SPÉCIALISÉS	<p>a) entretenir et exploiter les services Inmarsat spécialisés suivants pour ses clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. services Inmarsat spécialisés à accès garanti; ii. services et équipement Inmarsat spécialisés L-Tac; iii. services et équipement Inmarsat spécialisés « Global Xpress »; et iv. services terrestre spécialisés. <p>b) Le gouvernement du Canada possède plusieurs terminaux satellites qui utilisent les divers services Inmarsat spécialisés, notamment les services Inmarsat à accès garanti.</p>
VOLET 2 - SERVICES ET ÉQUIPEMENT TERMINAL INMARSAT À LARGE BANDE SUR DEMANDE	<p>c) Entretien et exploiter les services Inmarsat suivants à large bande sur demande ainsi que les services connexes pour ses clients:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Inmarsat BGAN and BGAN Link; ii. Inmarsat FBB;

Volet SSII	Description
	<ul style="list-style-type: none"> iii. Inmarsat SBB; iv. Inmarsat BGAN M2M; v. Inmarsat GSPS, IsatPhone et Service FleetPhone; vi. Inmarsat C; vii. Inmarsat Swift64; viii. Service Terrestrial Backhaul; et ix. Crew calling. <p>d) Le gouvernement du Canada possède plusieurs centaines de terminaux satellites qui utilisent les divers services Inmarsat, notamment Inmarsat C, IsatPhone, BGAN (réseau mondial à large bande), FBB (FleetBroadband), SBB (SwiftBroadband).</p>

- g) Étant donné que cette IQ ou de la demande de soumissions ultérieures peuvent être annulées par le Canada à tout moment conformément aux modalités applicables, il ne peut pas entraîner dans le processus d'acquisition ultérieure décrite dans ce document. Parce que le IQ est pas une demande de proposition, les fournisseurs qui présentent une réponse peuvent choisir de ne pas enchérir sur la demande de soumissions subséquente.

2.3 Formulation des exigences

- a) Tous les éléments du présent document qui sont obligatoires sont indiqués comme tels ou formulés à l'aide du verbe devoir, conjugué au présent ou au futur de l'indicatif. Pour se qualifier en vue des autres étapes d'approvisionnement, les répondants doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires.
- b) L'emploi du verbe devoir au conditionnel présent ou du verbe demander (ex. : « on demande au répondant de [...] » ou « le répondant devrait [...] ») indique qu'il serait souhaitable que les répondants se conforment aux instructions fournies, mais qu'il ne s'agit pas d'une obligation. Le seul défaut de s'y conformer n'entraînera pas le rejet d'une réponse.

2.4 Exception relative à la sécurité nationale, souveraineté des données et sécurité

- a) Le Canada a invoqué l'exception relative à la sécurité nationale à l'égard de ce besoin et, par conséquent, aucun des accords commerciaux ne s'applique à cet approvisionnement.
- b) SPC a pour but d'amener le gouvernement du Canada à adopter une infrastructure de TI partagée. La protection des données stockées et transitant dans cette infrastructure est essentielle à l'intégrité des programmes gouvernementaux et à la sécurité nationale. Par ailleurs, elle est exigée en vertu d'un certain nombre de lois, y compris les lois régissant la protection des renseignements personnels. Les données conservées par le Canada doivent certes être protégées contre l'accès non autorisé; toutefois, les données personnelles, confidentielles et délicates requièrent un niveau de contrôle accru. Par conséquent, l'architecture de réseau du Canada doit être conçue compte tenu de ces impératifs, et un train de mesures de sécurité à cet égard sera prévu dans la demande de proposition (DP) ainsi que dans les clauses des contrats subséquents.

2.5 Conflit d'intérêts / Avantage indu

- a) Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les répondants sont avisés que le Canada peut rejeter une réponse dans les circonstances suivantes :
- i. le répondant, une entité affiliée, un sous-traitant ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation des stratégies et des documents liés au processus d'approvisionnement ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;
 - ii. le Canada juge que le répondant, une entité affiliée, un sous-traitant ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumission qui n'étaient pas à la disposition des autres fournisseurs et que cela donne ou semble donner au répondant un avantage indu.
- b) Le Canada ne considère pas que, en soi, l'expérience acquise par un répondant qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans l'IQ (ou des biens et services semblables) au Canada représente un avantage indu en faveur de ce dernier ou crée un conflit d'intérêts. Ce répondant demeure cependant assujéti aux critères énoncés plus hauts.
- c) Dans le cas où le Canada a l'intention de disqualifier une réponse conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le répondant et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue avant de prendre une décision définitive. Les répondants ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture. En présentant une réponse, le répondant déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. Le répondant reconnaît que c'est à la discrétion du Canada d'établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu. <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2035/15>
- d) Les soumissionnaires sont invités à consulter les dispositions relatif aux conflits d'intérêt, l'article 18 du CCUA 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels (en date du: 03/07/2015) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/20> et les dispositions de conflits d'intérêt de CCUA 2035, Conditions générales - besoins plus complexes - Services (en date du 03.07.2015), disponible sur le site Web Acheter et vendre <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2035/15>

2. INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la présente IQ par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- b) Les fournisseurs qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la présente IQ.
- c) Les Instructions uniformisées – Biens ou Services – [Besoins concurrentiels 2003 \(2014-09-25\)](#)¹ sont incorporées par renvoi à l'IQ et en font partie intégrante.
 - i. Lorsque l'expression « demande de soumissions » apparaît, la remplacer par « invitation à se qualifier ».
 - ii. Lorsque le terme « soumission » est utilisé, le remplacer par « réponse ».
 - iii. Lorsque le terme « soumissionnaire » est utilisé, le remplacer par « répondant ».
 - iv. Lorsque l'appellation « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada » et le sigle « TPSGC » sont utilisés, les remplacer par « Services partagés Canada » ou « SPC ».
 - v. La section 3 est modifiée comme suit : supprimer « conformément à la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, L.C. 1996, ch. 16 ».
 - vi. L'article 7 est remplacé par ce qui suit :
- d) Une réponse livrée à l'adresse indiquée à la première page après l'heure et la date de clôture, mais avant que toutes les réponses aient été évaluées peut être prise en considération à la condition que le répondant puisse prouver que le retard est dû uniquement à un retard de livraison attribuable à l'entreprise de livraison. « Entreprise de livraison » s'entend d'une entreprise de messagerie constituée en société, la Société canadienne des postes ou encore l'équivalent national d'un pays étranger. Les seules preuves acceptées pour justifier un retard sont :
 - (A) un timbre à date d'oblitération,
 - (B) un connaissance de messageries prioritaires ou
 - (C) une étiquette portant le tampon de la date

qui indique clairement que la réponse a été reçue par l'entreprise de livraison avant la date et l'heure de clôture.
- e) Le timbre de machine à affranchir, qu'il soit apposé par le répondant ou l'entreprise de livraison, ne constitue pas une preuve que la soumission a été expédiée à temps.
- f) Le paragraphe 05(4), qui traite de délai de validité, ne s'applique pas étant donné que l'IQ vise seulement à inviter les fournisseurs à se qualifier. Le Canada suppose que tous les fournisseurs qui présentent une réponse souhaitent se qualifier jusqu'à ce que ces derniers informent l'autorité contractante qu'ils veulent retirer leur réponse;
- g) Pour ce qui est de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, Services partagés Canada a adopté le Cadre d'intégrité de TPSGC pour les soumissions. Toutefois, à SPC, ce

¹ <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/19>

cadre s'applique uniquement lorsqu'un instrument (contrat ou offre à commandes) est attribué. Par conséquent, SPC n'applique pas le Cadre d'intégrité aux processus de qualification préalable, comme les invitations à se qualifier ou les arrangements en matière d'approvisionnement; et

- h) Supprimer le paragraphe 20 (2).
- i) La section 10 du document de 2003 intitulé « Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels », est modifiée comme suit :
- (A) changer le titre pour : « Capacité juridique, et information sur la propriété et le contrôle »;
 - (B) apposer le numéro 1 au premier paragraphe;
 - (C) ajouter les paragraphes suivants :
2. Le soumissionnaire doit fournir, à la demande de l'autorité contractante, les renseignements suivants et tout autre renseignement requis concernant la propriété et le contrôle du soumissionnaire, de ses propriétaires, de sa direction, de toute personne morale et société de personnes qui lui est liée :
- (A) un organigramme dans lequel figurent toutes les personnes morales et sociétés de personnes liées au soumissionnaire;
 - (B) une liste de tous les intervenants ou partenaires du soumissionnaire, selon le cas; si le soumissionnaire est une filiale, l'information doit être fournie pour chaque société mère (personne morale ou société de personnes), et ce, jusqu'à l'ultime propriétaire;
 - (C) une liste de tous les cadres et administrateurs du soumissionnaire, comprenant l'adresse de leur domicile, leurs date et lieu de naissance, et leur(s) citoyenneté(s); si le soumissionnaire est une filiale, l'information doit être fournie pour chaque société mère (personne morale ou société de personnes), et ce, jusqu'à l'ultime propriétaire.

Si le soumissionnaire est une coentreprise, l'information doit être fournie pour chaque membre de la coentreprise. L'autorité contractante peut aussi demander que ces renseignements soient fournis pour tout sous-traitant mentionné dans une soumission.

3. Aux fins d'application de cette section, une personne morale ou une société de personnes sera considérée comme liée à une autre partie :
- (A) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
 - (B) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre organismes ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture; ou
 - (C) si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- j) La section 12 du document de 2003 intitulé « Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels » est modifiée par l'ajout de la sous-section 4 suivante :
- Le Canada se réserve le droit de rejeter une soumission s'il considère que l'attribution d'un contrat au soumissionnaire pourrait porter préjudice à l'intérêt national ou à la sécurité nationale.
- k) Aux fins de la présente IQ, les politiques de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) auxquelles il est fait référence dans les Instructions uniformisées sont adoptées en tant que politiques de SPC.
- l) En cas de contradiction entre les dispositions de la clause 2003, « Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels », et le présent document, ce dernier l'emporte.

2.2 Présentation des réponses

- a) Les réponses doivent être transmises à l'autorité contractante à l'adresse indiquée à la première page de l'IQ au plus tard à la date et à l'heure qui y sont indiquées.

- b) Les réponses doivent être transmises à SPC par :
 - i. le représentant du répondant en personne; ou
 - ii. courrier recommandé; ou
 - iii. une entreprise de messagerie constituée en personnel morale;
- c) Si le répondant envisage de transmettre sa réponse en personne ou par service de messagerie à l'autorité contractante, il doit communiquer avec l'autorité contractante à l'adresse électronique SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca au moins 48 heures avant la date de clôture pour convenir de la date et de l'heure de la livraison de sa réponse. Si le répondant omet de communiquer avec l'autorité contractante 48 heures à l'avance pour convenir des dispositions de transmission de sa réponse, SPC pourra prendre des mesures pour la réceptionner, mais ne peut s'engager à veiller à ce qu'un agent soit disponible pour réceptionner sa réponse à un autre moment qu'à l'heure de clôture. Une fois la réponse transmise en personne ou par messenger, le répondant ou le messenger, ainsi que l'autorité contractante de SPC, devront signer un formulaire de confirmation de réception de soumission de SPC, dont une copie sera remise au répondant ou à la société de messagerie.
- d) En raison du caractère de l'IQ, les réponses transmises par télécopieur ou par courriel à Services partagés Canada ne seront pas acceptées.
- e) Les répondants qui ont l'intention de soumettre une réponse sont priés d'envoyer une notification par courriel à SSC.telecomconsultationconsultationtelecom.SPC@canada.ca avant la date de clôture en indiquant leur intention de soumettre une réponse.

2.3 Demandes de renseignements et commentaires pendant la période de réponse à l'IQ

- a) Toutes les demandes de renseignements relatives à cette IQ doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca au plus tard 20 jours ouvrables de la fonction publique fédérale (JOFPF) avant la date de clôture de l'IQ. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- b) Les répondants doivent mentionner le plus précisément possible la section et le numéro du point de l'IQ auxquels se rapporte leur demande de renseignements. Les répondants doivent prendre soin d'explicitier chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter une réponse précise.
- c) Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque point pertinent. Les points portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou demander au répondant de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à toutes les parties intéressées. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à toutes les parties intéressées.

2.4 Lois applicables

- a) Les relations entre les parties seront régies par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, sauf indication au point 2.4 b).
- b) À leur gré, les répondants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé dans le

formulaire de réponse à l'IQ (Annexe A). Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les répondants acceptent les lois en vigueur en Ontario.

2.5 Langue

- a) Les répondants sont priés d'indiquer, dans le formulaire de présentation de l'IQ (annexe A), la langue officielle du Canada qui devra être utilisée à l'avenir dans les communications avec ce dernier et, si l'évaluation de la réponse à l'IQ est favorable, à toutes les étapes subséquentes du processus d'approvisionnement.

3. PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT

3.1 Aperçu

- a) La solution d'approvisionnement collaboratif (SAC) en plusieurs étapes est illustrée à la figure 1 et résumée à Figure 1 ci-dessous. Ce processus sera utilisé jusqu'à l'envoi de la DP finales aux répondants qualifiés pendant l'étape de la IQ. Il permettra au Canada d'assurer une diligence raisonnable en ce qui a trait aux exigences à l'égard des répondants retenus avant la publication de la DP. Le schéma ci-dessous illustre les grandes étapes de la SAC.

Figure 1 : Solution d'approvisionnement collaboratif (SAC)

Processus de la SAC	
Invitation à ce Qualifier (IQ)	Étape de Qualification – Complétée l'Annexe A
Évaluation des références a l'IQ	Compléter le Formulaires B1 et/ou B2 pour l'évaluation
Notification des résultats	Les Répondent sont informer des résultats de l'IQ
Demande de proposition (DP)	Invitation au répondant qualifié à soumettre une proposition
Évaluations des propositions	L'évaluation des propositions technique et financière
Évaluation de l'Intégrité de la chaîne d'approvisionnements (ICA) - étape de soumission	Les Répondent Qualification soumette la Liste de produits TI avec la liste de sous-traitants et des diagrammes de réseau
Évaluation de l'Intégrité de la chaîne d'approvisionnements (ICA) - étape de l'examen	Le Répondent Qualifier avec le plus bas prix - Liste de produits TI avec la liste de sous-traitants et des diagrammes de réseau est examiner en fait de supporter l'attribution du contrat.
L'attribution du contrat.	Le Contrat est attribué à la plus basse soumission recevable

3.2 Étape de l'invitation à se qualifier (IQ)

- a) L'objectif de l'IQ est de permettre à des répondants qui possèdent l'expérience requise dans la mise en œuvre et l'exploitation de la CASR de se qualifier.
- b) Les réponses reçues dans le cadre de la présente IQ seront évaluées en fonction des critères obligatoires, conformément à la Partie 4 – Instructions relatives à la préparation des réponses (en particulier les annexes B1 et B2).
- c) Les critères d'évaluation obligatoires de l'IQ portent notamment sur l'aptitude du répondant à fournir des produits, des services Satellite, et prennent en compte ses capacités et ses compétences au vu de son expérience antérieure et actuelle en gestion de projets.
- d) Les répondants qui satisfont à toutes les exigences obligatoires de l'IQ seront considérés comme des répondants qualifiés et passeront à l'étape de la Demande de Proposition (DP).
- e) Tous les répondants recevront un avis écrit leur indiquant s'ils ont réussi ou non l'étape de la qualification.

3.3 Étape de la demande de Proposition (DP)

- a) À l'étape de la DP, le Canada a l'intention de publier une DP pour les répondants qualifiés ayant pris part à l'étape de l'IQ.
- b) Au cours de l'étape de la DP, le Canada a l'intention de demander aux répondants qualifiés de lui transmettre une liste des produits de TI (matériel, logiciels, micro logiciels et services) et des sous-traitants qu'ils utiliseront pour fournir la DP en fonction des exigences du Canada énoncées dans l'EDT, ainsi que des diagrammes de réseau. Le Canada pourra, à sa discrétion, vérifier l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement (ICA) à des étapes ultérieures de l'approvisionnement.
- c) Le Canada effectuera une vérification de l'ICA pour s'assurer que les produits de TI des répondants qualifiés et leurs sous-traitants répondent à certaines normes relatives à la sécurité et à la chaîne d'approvisionnement. Les répondants qualifiés obtiendront de plus amples renseignements sur le processus au cours de l'étape de l'EAE.

4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE RÉPONSES

4.1 Instructions pour la préparation de réponses

e) **Copies de la réponse** : Le Canada demande :

- i. de ne joindre à leur réponse aucun prix, aucune brochure ni aucun document promotionnel.
- ii. de présenter leur réponse en sections distinctes, comme suit :
 - (A) Section I : réponse technique (3 copies papier et 2 copies électroniques sur CD/DVD);
 - (B) Section III : attestations (3 copies papier et 2 copies électroniques sur CD/DVD).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

iii. **Format de la réponse** : de suivre les instructions ci-dessous pour préparer leur réponse :

- (A) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); ou
- (B) utiliser du papier de A4 8,27 po x 11,68 po (210 mm x 297 mm);
- (C) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de l'IQ,
- (D) indiquer, à la première page de chaque volume de la réponse, le titre, la date et le numéro de l'IQ, leur nom et adresse ainsi que les coordonnées de leur représentant; et
- (E) inclure une table des matières.

iv. de présenter les copies électroniques de leur réponse dans un format compatible avec Microsoft Office 2010 ou Acrobat X d'Adobe.

v. **Politique d'achats écologiques du Canada**: Conformément à une politique promulguée en avril 2006, les organismes et ministères fédéraux sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour intégrer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement (voir la [Politique d'achats écologiques](#))²; pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les répondants à utiliser :

- (A) du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- (B) un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

4.2 Présentation d'une seule réponse

a) **Un répondant peut être une société, une société de personnes ou une coentreprise.**

b) Chaque répondant (y compris les entités liées) ne pourra se qualifier qu'une seule fois. Si un répondant ou une entité liée participe à plusieurs réponses, le Canada accordera deux JOFPF à ce répondant pour indiquer la réponse qui sera examinée par le Canada. À défaut de respecter ce délai, le répondant pourra voir toutes ses réponses disqualifiées ou encore le Canada pourra choisir, à son gré, la réponse qu'il évaluera.

c) Aux fins du présent article, sans égard à la compétence où elle a été constituée en société ou formée juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne, d'une société, d'une société de personnes, etc.), toute entité sera considérée comme « entité apparentée » d'un répondant :

² <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>

- i. s'il s'agit de la même personne morale (c'est-à-dire la même personne physique, société, société de personnes à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
 - ii. s'il s'agit de personnes « liées » ou « affiliées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*,³
 - iii. si les entités entretiennent actuellement une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre organismes ou de toute autre forme de relation fiduciaire) ou en ont entretenu une au cours des deux années précédant l'ISQ; ou
 - iv. si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- d) En dépit de ce qui précède, un répondant peut agir à titre de sous-traitant d'un autre répondant. Cependant, les sous-traitants ne seront pas autorisés à participer à l'étape de la DP.
 - e) Toute personne, entreprise individuelle, société ou tout partenariat qui est un répondant dans le cadre d'une coentreprise ne peut soumettre une autre réponse de son propre chef ou comme membre d'une autre coentreprise.
 - f) En déposant une réponse, le répondant atteste qu'il ne se considère pas comme étant « lié » à un aucun autre répondant.

4.3 Contenu de la réponse

- a) Une réponse complète à cette IQ se compose de tous les documents ci-après, dont chacune est décrite en détail ci-dessous:
 - i. Section I: réponse technique
 - (A) Annexe A – Formulaire de présentation de l'IQ
 - (B) Formulaire de référence:
 - Annexe B1 (Volet 1)
 - Annexe B2 (Volet 2)
 - ii. Section II: Certifications
 - (A) Annexe E – Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

4.4 Annexe A – Formulaire de présentation de l'IQ

- a) On demande aux répondants de remplir le « Formulaire de présentation de l'IQ » (annexe A) et de le joindre à leur réponse. Il s'agit d'un formulaire courant dans lequel les répondants peuvent fournir les renseignements demandés aux fins d'évaluation. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada détermine que les renseignements exigés dans le formulaire de soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au répondant la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

4.5 Formulaires de référence du projet de l'IQ - Annexes B1 et B2

- a) Les répondants doivent utiliser les formulaires de référence du projet pour faciliter la transmission des renseignements requis. L'utilisation des formulaires n'est pas obligatoire, mais les répondants doivent démontrer clairement qu'ils remplissent chacune des exigences obligatoires en matière d'expérience détaillées aux annexes B1 et B2. Le fait de répéter simplement les exigences ne montre pas en soi qu'un répondant a l'expérience requise. Les répondants doivent fournir des détails suffisants. Les répondants sont tenus d'utiliser la même terminologie que celle utilisée dans

³ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-3.3/page-1.html>

cette IQ. Si un répondant utilise une terminologie différente, il doit définir les termes utilisés afin que le Canada puisse déterminer avec exactitude si l'expérience répond aux exigences de l'IQ.

- i. Les répondants doivent joindre autant de formulaires de référence du projet que de références fournies.
- b) Les répondants seront évalués simplement en fonction de leur conformité ou de leur non-conformité aux critères obligatoires relatifs à l'expérience. Les répondants qui ne satisfont pas à l'une des exigences obligatoires relativement à l'expérience énoncées seront disqualifiés.
- c) Les références de projets exigées au regard des exigences obligatoires en matière d'expérience peuvent être différentes. À titre d'exemple, l'organisation cliente nommée en référence pour l'expérience exigée à l'annexe B1 peut être la société ABC inc., tandis que celle de l'annexe B2 peut être la société XYZ Itée.
- d) Si le répondant est une coentreprise, chaque projet fourni en référence peut concerner un membre différent de la coentreprise. Il n'est pas nécessaire que les projets fournis en référence aient été exécutés par la coentreprise elle-même.
- e) Dans les documents fournis à l'appui des projets de référence, les répondants doivent indiquer le numéro de la page ou des pages qui traitent d'une exigence obligatoire particulière en matière d'expérience technique de l'entreprise.
- f) Le Canada ne prendra en considération que l'expérience du répondant même (et d'aucune entité affiliée), sous réserve de ce qui suit :
 - i. L'expérience d'un prédécesseur de l'entreprise sera évaluée à titre d'expérience du répondant si :
 - (A) le prédécesseur de l'entreprise a fusionné avec une autre entreprise pour former le répondant; ou
 - (B) la totalité ou la quasi-totalité des actifs du prédécesseur de l'entreprise ont été acquis par le répondant, la majorité des employés du prédécesseur de l'entreprise sont devenus des employés du répondant et le prédécesseur de l'entreprise et le répondant poursuivent essentiellement les mêmes activités; ou
 - (C) la totalité ou la quasi-totalité d'un service du prédécesseur de l'entreprise qui était chargé d'exécuter les travaux en lien avec l'expérience exigée a été transférée chez le répondant, ainsi que la majorité ou la quasi-totalité des employés de ce service, et le répondant poursuit essentiellement les mêmes activités que ce service; et
 - g) L'organisation cliente citée en référence ne doit pas être liée au répondant (c.-à-d., l'organisation cliente ne doit pas être une société affiliée et doit être indépendante du répondant pour pouvoir être prise en compte dans les références de projet).
 - h) L'expérience des répondants peut être acquise en tant qu'entrepreneur principal ou en qualité de sous-traitant. S'il cite une expérience acquise en tant que sous-traitant, le répondant doit fournir le nom de l'entrepreneur principal et celui d'une personne-ressource chez cet entrepreneur qui peut confirmer les travaux réalisés par le répondant en qualité de sous-traitant (en plus de donner les coordonnées de l'organisation cliente).

4.6 Attestations

- i) On demande aux répondants de présenter les attestations requises à la partie 7 à la clôture de l'IQ. Si les attestations ne sont pas jointes à la réponse, l'autorité contractante accordera au répondant la possibilité de le faire. Si le répondant ne satisfait pas à la demande de l'autorité contractante et ne fournit pas les renseignements requis dans les délais prescrits, sa réponse sera disqualifiée.

5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES

5.1 Exigences en matière d'attestation de sécurité

- a) L'attestation de sécurité est une exigence importante à l'égard des entreprises. Le Canada exigera du ou des soumissionnaires retenus qu'ils satisfassent aux exigences relatives à la sécurité établies dans l'annexe F – *Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité* (LVERS) avant d'émettre tout arrangement en matière d'approvisionnement et d'attribuer tout contrat.
- b) Du filtrage additionnel de sécurité du personnel pourrait être requis, puisque certains sites peuvent nécessiter une vérification de sécurité particulière.
- c) Pour obtenir plus de renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organisations, veuillez visiter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#)⁴ de TPSGC. Les répondants peuvent aussi communiquer avec la DSIC par téléphone au 1-866-368-4646 ou au 613-948-4176 dans la région de la capitale nationale.
- d) Le Canada se réserve le droit de modifier les exigences relatives à la sécurité après la phase de l'IQ. Il fournira la DP, les arrangements en matière d'approvisionnement, le contrat et les clauses contractuelles relatives à la sécurité au cours d'une phase subséquente du processus d'approvisionnement.

5.2 Capacité financière

- e) Il est prévu que la clause [A9033T \(2012-07-16\)](#)⁵ – Capacité financière, s'applique à l'étape de la DP, hormis le fait que la sous-section 3 est supprimée et remplacée par ce qui suit : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, les renseignements financiers mentionnés aux paragraphes 1 a) à f) exigés par l'autorité contractante doivent être fournis par chaque niveau de société parente, jusqu'à la société mère y compris. L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et si, dans le cours normal des affaires, les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à son gré, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- f) Dans le cas d'une coentreprise, chaque membre de la coentreprise devra également respecter les exigences relatives à la capacité financière.
- g) La capacité financière sera évaluée pendant la phase de la DP.

⁴ <http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/index-fra.html>

⁵ <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9033T/8>

6. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE QUALIFICATION

6.1 Procédures générales d'évaluation

- a) Les réponses seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de l'IQ, y compris les critères d'évaluation.
- b) Une équipe d'évaluation, composée de représentants du GC, évaluera les réponses à l'IQ au nom du Canada. L'État peut faire appel à des experts-conseils ou à des ressources du gouvernement pour évaluer les réponses à l'IQ. Les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement tous à chacun des aspects de l'évaluation.
- c) Dans le cadre d'une demande concurrentielle, SPC a retenu les services de la société Samson & Associates à titre de surveillant de l'équité pour le présent projet de marché. Le surveillant de l'équité ne fera pas partie de l'équipe d'évaluation, mais il observera l'évaluation des réponses pour s'assurer que le Canada suit le processus d'évaluation décrit dans la présente IQ.
- d) En plus de tout autre délai prescrit dans l'IQ :
 - i. **Demandes de précisions** : Si le Canada souhaite obtenir des précisions ou vérifier certains points auprès du répondant au sujet de sa réponse, y compris des attestations, le répondant aura trois JOFPF (ou plus, si l'autorité contractante l'indique par écrit) pour fournir au Canada les renseignements demandés. À défaut de respecter ce délai, la réponse sera déclarée irrecevable.
 - ii. **Prolongation de délai** : Si le répondant a besoin de temps supplémentaire, l'autorité contractante pourra, suivant une demande écrite du répondant, le lui accorder, à sa seule discrétion.
- e) Chaque réponse fera l'objet d'un examen visant à déterminer sa conformité aux exigences obligatoires de l'IQ. Tous les éléments de l'IQ qui sont obligatoires sont marqués comme tels ou formulés à l'aide du verbe devoir, conjugué au présent ou au futur de l'indicatif. Les réponses qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront jugées non recevables et disqualifiées.

6.2 Évaluation du formulaire de présentation de l'IQ

- a) On évaluera les formulaires de présentation de l'IQ pour s'assurer qu'ils sont complets. S'il considère que les renseignements requis dans le formulaire de présentation de l'IQ sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au répondant la possibilité de compléter ou de corriger ces renseignements. Le répondant dispose d'un délai de trois JOFPF (ou plus si l'autorité contractante le précise par écrit) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le répondant ne satisfait pas à la demande de l'autorité contractante et ne fournit pas les renseignements requis dans les délais prescrits, sa réponse sera disqualifiée.

6.3 Évaluation de la conformité aux exigences obligatoires relatives à l'expérience

- a) Le Canada évaluera les formulaires de présentation de l'IQ pour s'assurer qu'ils sont complets. Si le Canada établit que les renseignements demandés dans le formulaire de présentation de l'IQ sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au répondant la possibilité de les compléter ou de les modifier. Le répondant disposera de trois JOFPF (ou plus si l'autorité contractante l'indique par écrit) pour fournir au Canada les renseignements demandés. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de fournir tout renseignement demandé dans le délai imparti, la réponse sera rejetée.
- b) Chaque exigence obligatoire en matière d'expérience sera évaluée selon le mode réussite ou échec.

- c) Le Canada, sans y être obligé, pourra à sa seule discrétion, communiquer avec la personne-ressource principale et, s'il y a lieu, avec la personne-ressource supplémentaire indiquées comme références pour vérifier l'exactitude des renseignements donnés par le répondant au sujet des travaux accomplis pour ce client. Le Canada pourra effectuer une vérification des références en ce qui a trait à aucune, à une partie ou à la totalité des exigences obligatoires relatives à l'expérience. Le Canada effectuera toute vérification d'un projet de référence par courriel, en transmettant une copie du formulaire de référence de projet de l'IQ rempli et signé à la personne-ressource (principale ou supplémentaire). Le Canada enverra une copie de ce courriel de vérification à la personne-ressource du répondant.
- d) S'il décide de communiquer avec une ou plusieurs personnes désignées comme références pour vérifier les renseignements fournis par un répondant, le Canada devra recevoir une réponse de la part de ces personnes dans les cinq JOFPF suivant sa demande. S'il n'a pas reçu de réponse de la part de la personne désignée comme référence le troisième JOFPF suivant l'envoi du ou des courriels, le Canada avisera le répondant par courriel pour lui permettre de communiquer directement avec la personne-ressource principale ou la personne-ressource supplémentaire et de s'assurer que celle-ci répondra au Canada dans les cinq JOFPF suivant la demande initiale. Si, dans les cinq JOFPF, le Canada ne reçoit pas de la part de la personne-ressource principale ou supplémentaire confirmation de l'exactitude des renseignements fournis dans le formulaire de projet de référence de l'IQ signé (ou confirmation que des renseignements inexacts n'empêchent pas le projet de respecter les exigences obligatoires), le projet donné comme référence ne sera pas pris en considération aux fins de l'évaluation. Le Canada pourra également communiquer avec la personne-ressource principale ou la personne-ressource supplémentaire par courriel ou par téléphone pour obtenir des précisions.
- e) Si, au cours du processus de validation des références par le Canada, il appert que l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel de l'une des personnes-ressources est inexact ou manquant, le répondant sera autorisé à y remédier en fournissant les bons renseignements dans un délai de trois JOFPF suivant la date de la demande du Canada. Si la personne désignée comme personne-ressource principale n'est pas disponible parce qu'elle est en congé ou qu'elle ne travaille plus pour l'organisation citée, le Canada communiquera avec la personne-ressource supplémentaire de l'organisation cliente.
- f) Les répondants ne pourront pas présenter d'autres projets, d'autres organisations clientes ni les coordonnées d'une autre personne-ressource en guise de références après la date de clôture de l'IQ, à moins que SPC lance une seconde vague de qualification.

6.4 Seconde vague de qualification de l'IQ

- a) SPC se réserve le droit de lancer, à son gré, une seconde vague de qualification auprès des répondants non retenus si, de l'avis du Canada, la première ne permet pas de rassembler un nombre suffisant de répondants qualifiés.
- b) S'il décide d'accorder aux répondants non retenus une autre possibilité de se qualifier, SPC présentera simultanément un compte rendu écrit à tous les répondants non retenus.
- c) Les répondants qui ne se qualifient pas à la suite de la seconde vague n'auront aucune autre possibilité de participer ni d'être réévalués en vue des phases subséquentes d'approvisionnement.

7. ATTESTATIONS

Pendant la période d'évaluation des réponses et les phases subséquentes du processus d'approvisionnement décrit dans l'IQ, ainsi qu'après l'attribution de tout contrat subséquent, le Canada pourra vérifier la conformité des attestations que les répondants lui auront fournies. L'autorité contractante aura le droit de demander en tout temps des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les répondants respectent les attestations. La réponse sera déclarée non recevable si l'on constate que le répondant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. À défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante, la réponse sera déclarée non recevable.

Les répondants devraient utiliser les attestations fournies aux annexes E (Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation) et F (Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité) afin de fournir les certifications demandées ci-après. Les répondants en coentreprise doivent présenter les attestations pour chacun de leurs membres.

7.1 Attestation pour ancien fonctionnaire

- a) Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen le plus minutieux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les répondants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.
- b) Aux fins de la présente clause,
 - i. « ancien fonctionnaire » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, c. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
 - (A) une personne;
 - (B) une personne morale;
 - (C) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - (D) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
 - ii. « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
 - iii. « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.
- c) Si le répondant est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus, il doit fournir les renseignements suivants :

- i. nom de l'ancien fonctionnaire;
 - ii. date de cessation d'emploi ou de retraite de la fonction publique.
- d) Si le répondant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs, il doit fournir l'information suivante :
- i. nom de l'ancien fonctionnaire;
 - ii. conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
 - iii. date de cessation d'emploi;
 - iv. montant du paiement forfaitaire;
 - v. taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
 - vi. période correspondant au paiement forfaitaire, y compris la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines; et
 - vii. numéro et montant (honoraires professionnels) d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.
- e) Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, y compris la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.
- f) En déposant une réponse, le répondant atteste que l'information présentée pour satisfaire aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

7.2 Programme de contrats fédéraux – Attestation

- a) En présentant une réponse, le répondant atteste que lui-même, ainsi que tout membre de la coentreprise si le répondant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du [Programme de contrats fédéraux \(PCF\)](#)⁶ pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'emploi et Développement Social Canada (EDSC) – Travail.
- b) Le Canada aura le droit de déclarer une réponse non recevable si le répondant, ou tout membre de la coentreprise si le répondant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.
- c) Le Canada aura le droit de résilier les arrangements en matière d'approvisionnement ou le contrat pour manquement si un entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si le l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée des arrangements en matière d'approvisionnement ainsi que de tout autre contrat attribué.
- d) On demande aux répondants de joindre à leur réponse, à l'intention de l'autorité contractante, l'annexe E, « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation ». S'il est une coentreprise, le répondant doit fournir à l'autorité contractante une attestation remplir pour chaque membre de la coentreprise.

⁶ http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml

ANNEXE A : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ	
Dénomination sociale du répondant	
Représentant autorisé du répondant aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom :
	Titre :
	Adresse :
	Téléphone :
	Courriel :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) :	
Langue officielle du Canada utilisée par le répondant pour communiquer avec le Canada pendant tout processus subséquent – Indiquer « Français » ou « Anglais »	
Anciens fonctionnaires Pour connaître la définition d'« ancien fonctionnaire », voir l'article de la partie 7 de l'IQ intitulé « Attestation pour ancien fonctionnaire ». La présente exigence s'applique au répondant. Si le répondant est une coentreprise, la présente exigence s'applique à chaque membre de la coentreprise.	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension comme le définit la présente IQ? Oui ____ Non ____ Si oui, veuillez fournir l'information requise à l'article 7.1, « Attestation pour ancien fonctionnaire ».
	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui ____ Non ____ Si oui, veuillez fournir l'information requise à l'article 7.1, « Attestation pour ancien fonctionnaire ».
Lois applicables (le répondant peut indiquer les lois applicables de la province ou du territoire canadien de son choix; sinon, les lois applicables seront celles de l'Ontario)	
<p>À titre de représentant autorisé du répondant, en apposant ma signature ci-dessous, j'atteste que j'ai lu et compris l'IQ en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans l'IQ et dans l'ensemble de la réponse. De plus, j'atteste que :</p> <p>1. le répondant répond à l'ensemble des exigences obligatoires décrites dans l'IQ;</p> <p>2. tous les renseignements fournis dans l'IQ sont exacts, véridiques et complets.</p>	
Signature du représentant autorisé du répondant	Nom
	Téléphone
	Courriel
	Signature

ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE VOLET 1

Volet 1 – SERVICES ET ÉQUIPEMENT TERMINAL INMARSAT SPÉCIALISÉS	
Exigence obligatoire 1 relative à l'expérience	
Nom du répondant	
Adresse du répondant	
<p>1. Pour chacun des systèmes ci-dessous, le répondant doit déjà avoir été fournisseur d'une organisation cliente pendant 24 mois consécutifs. L'organisation cliente devait compter une présence dans au moins trois régions géographiques distinctes. L'organisation cliente citée en référence peut être la même pour plus que un de ces services :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'activation de la fonctionnalité Satellite Service, la désactivation ou le changement; b) terminal existant ou d'enregistrement de radiation SIM; c) La livraison et l'activation des installations terrestres dédiés à l'exclusion de secteur spatial Inmarsat; d) La livraison et l'activation des installations dédiées aux segment spatial Inmarsat; e) La livraison de nouveau terminal (s) a l'intérieure du Canada (pour des quantités de 10 ou moins); f) La livraison des nouveaux terminal a l'intérieure du Canada (pour des quantités supérieures à 10); et g) fournir un portail Web sécurisé (PWS) <p>2. Services Inmarsat à accès garanti</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'entrepreneur doit fournir sur demande un canal spécialisé à accès garanti et des liaisons terrestres spécialisées pour assurer la connexion intégrale entre un point de démarcation mobile (situé n'importe où au monde) et un point de démarcation fixé par le client (situé au Canada), <p>3. services spécialisés L-Tac offrant les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) interconnexion entre une radio tactique UHF et un terminal Inmarsat L-Tac pour fournir une liaison montante et interconnexion avec d'autres radios tactiques; b) canaux de 25 KHz qui peuvent être divisé en 5 canaux de 5 KHz chacun; c) deux types de couverture, soit régionale et faisceau étroit; <p>4. Services terrestres spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'entrepreneur doit fournir sur demande des installations terrestres spécialisées pour assurer la connexion intégrale entre un point de démarcation mobile (situé n'importe où au monde) et un point de démarcation fixé par le client (situé au Canada). 	
Entité s'étant vu attribuer un contrat par l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence	

Renseignements sur l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant)	Nom de la société	
	Nom de la personne-ressource	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Intitulé du projet		
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)		
Description du projet (travaux accomplis, expérience acquise)		
Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE VOLET 2

Volet 2 – Service et les équipements terminal Inmarsat a large bande sur demande	
Exigence obligatoire 2 relative à l'expérience	
Nom du répondant	
Adresse du répondant	
<p>1. Le répondant doit avoir de l'expérience à fournir un service satellite pour une période d'au moins 24 mois consécutifs, Services Satellite pour l'entretien et le fonctionnement de la bande passante Inmarsat à la demande suivante ("BOD") des services ainsi que des services liés à l'usage des ses clients:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Inmarsat BGAN et BGAN Link; b) Inmarsat FBB; c) Inmarsat SBB; d) Inmarsat BGAN M2M; e) Inmarsat GPS, IsatPhone et FleetPhone; f) Inmarsat C; g) Inmarsat Swift64; h) services terrestres de transfert; i) services d'appel d'équipage. <p>2. Le défendeur doit avoir une expérience fournissant un Secure Web Portal (SWP) assurant les fonctions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Inventaire requête; et b) la requête d'utilisation. <p>Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir des références de l'organisation cliente.</p>	
Entité s'étant vu attribuer un contrat par l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence	
Renseignements sur l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant)	Nom de la société
	Nom de la personne-ressource
	Téléphone
	Adresse de courriel
Intitulé du projet	
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)	
Description du projet (travaux accomplis, expérience acquise)	

Sollicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

10030220/A and 10030404/A

C93

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

RAS 13-14437-0

C93.10030220

Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

ANNEXE C : DÉFINITIONS DE L'IQ

Terme	Définition
Site canadien	Installation où sont situés des utilisateurs du Canada
Organisation cliente	Organisation qui a été la bénéficiaire finale des solutions ou des services
Service du Canada	Service existant utilisé par le Canada.
Jours ouvrables de la fonction publique fédérale (JOFPF)	<p>Jour civil, à l'exception du samedi, du dimanche et des jours fériés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le jour de l'An1; 2) Le Vendredi saint et le lundi de Pâques; 3) La fête de la Reine; 4) La Saint-Jean-Baptiste 1; 5) La fête du Canada1; 6) Le Congé civique (1er lundi d'août); 7) La fête du Travail; 8) L'Action de grâce; 9) Le jour du Souvenir1; 10) Noël1; 11) Le lendemain de Noël 2. <p>1 Si ce jour férié est un samedi ou un dimanche, le lundi suivant devient un jour férié.</p> <p>2 Si ce jour férié est un samedi, le lundi suivant devient un jour férié. Si ce jour férié est un dimanche ou un lundi, le mardi suivant devient un jour férié.</p>
Gestion de l'information et des incidents concernant la sécurité (GIIS)	Produits et services logiciels combinant la gestion de la sécurité de l'information et la gestion des événements de sécurité. La technologie de GIIS permet une analyse en temps réel des alertes de sécurité générées par le matériel et les applications de réseau.
Solution	Approche intégrée de conception, de prestation, d'installation, d'exploitation, d'administration, d'entretien et de gestion de services, de produits, de services d'entretien, de services professionnels ou de services de formation adaptés à un ensemble d'exigences opérationnelles.
Évaluation de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement (ICA)	Processus d'évaluation des produits de TI et des sous-traitants des répondants qualifiés visant à évaluer le respect des normes d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.
Solution de connectivité au réseau étendu	Solution qui relie les services du Canada à un réseau étendu ou à un réseau métropolitain (sauf les installations de réseau), par exemple : routeurs, commutateurs optiques, optimisation du réseau étendu, mise en cache, réseaux privés virtuels, réseaux définis par logiciels, virtualisation des fonctions de réseau.

ANNEXE D : LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES TENUS D'UTILISER LES SERVICES DE SPC ⁷

1. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
2. Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
3. Agence canadienne d'inspection des aliments
4. Agence canadienne de développement économique du Nord
5. Agence de la santé publique du Canada
6. Agence de promotion économique du Canada atlantique
7. Agence des services frontaliers du Canada
8. Agence du revenu du Canada
9. Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario)
10. Agence spatiale canadienne
11. Agriculture et Agroalimentaire Canada
12. Anciens Combattants Canada
13. Bibliothèque et Archives Canada
14. Bureau du Conseil privé
15. Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
16. Citoyenneté et Immigration Canada
17. Commission canadienne de sûreté nucléaire
18. Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
19. Commission de la fonction publique du Canada
20. Conseil national de recherches Canada
21. Défense nationale et les Forces armées canadiennes
22. Développement économique Canada pour les régions du Québec
23. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
24. École de la fonction publique du Canada
25. Emploi et Développement social Canada
26. Environnement Canada
27. Gendarmerie royale du Canada
28. Industrie Canada
29. Infrastructure Canada
30. Ministère de la Justice
31. Ministère des Finances Canada
32. Parcs Canada
33. Patrimoine canadien
34. Pêches et Océans Canada
35. Ressources naturelles Canada
36. Santé Canada
37. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
38. Sécurité publique Canada
39. Service correctionnel Canada
40. Statistique Canada
41. Transports Canada
42. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

⁷ Fondé sur le décret en conseil 2015-1071 (http://service.ssc-spc.gc.ca/en/policies_processes)

ANNEXE E : PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le répondant, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable ou déclarera un entrepreneur en situation de manquement si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un répondant. Le défaut de répondre à cette demande rendra également la soumission non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Travail.

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.]

Remplir les parties A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

A1. Le répondant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.

A2. Le répondant atteste qu'il est un employeur du secteur public.

A3. Le répondant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

A4. Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. Le répondant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec RHDCC – Travail.

OU

A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à RHDCC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à RHDCC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'attestation Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi. (Consultez l'article sur les coentreprises des Instructions générales aux proposants.)

ANNEXE F : LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)



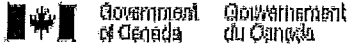
Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 10030220
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Bureau du Baylage Canada	2. Branch or Directorate / Direction régionale ou Direction Projet et Opérations Relations Étrangères	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail For the procurement and use of personal equipment and services which a Québec citizen would perform capable of carrying voice and data traffic.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technology data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données technologiques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
8. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or goods? / Le fournisseur et ses employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui		
8. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
9. a) Is the procurement subject of delivery requirement with no export controls? / S'agit-il d'un contrat de marchandises ou de livraison commerciale sans contrepartie de douane? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à <input type="checkbox"/>
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays <input type="checkbox"/>	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays <input type="checkbox"/>	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays <input type="checkbox"/>
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COBIMO TOP SECRET / COBIMO TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Stream -1



Contract Number / Numéro de contrat 10030220 /
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A - CONTROLS / PARTIE A (série)	
10. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity. Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. Will the supplier require access to extremely sensitive IMPOSED information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens IMPOSÉS de nature extrêmement délicate? If Yes, (Type) of material / (Type) de matériel : Government Number / Numéro du document :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART B - PERSONNEL / PARTIE B - PERSONNEL (PERSONNEL)	
12. (a) Personnel requiring level restriction / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT / TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS / ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	<input type="checkbox"/> SECRET / SECRET
	<input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET
	<input type="checkbox"/> NATO SECRET / NATO SECRET
	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET
Special comments / Commentaires spéciaux : _____	
NOTE: If multiple levels of controlling are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.	
13. (a) May unclassified personnel be used for portions of the work? Des personnels non classifiés peuvent-ils être utilisés pour certaines parties du travail? If Yes, will unclassified personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel non classifié sera-t-il escorté?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART C - SECURITY / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (SÉCURITÉ)	
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
14. (a) Will the supplier be required to protect and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on the site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger et de stocker des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
14. (b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PRODUCTION	
15. (a) Will the production materials, master templates and/or masters of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les matériaux de fabrication, les modèles et/ou les matrices de matériel PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS se produisent-ils au site du fournisseur?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
16. (a) Will the supplier be required to use IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser des systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
16. (b) Will there be an interface between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'une interface entre les systèmes informatiques du fournisseur et ceux d'un ministère ou d'un organisme fédéral?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui

Stream - 1



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Control Number / Numéro du contrat

10030220 /

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

PART C - (Annexes) / PARTIE C - (Annexes)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of declassification required of the supplier's site(s) or product.
Les utilisateurs qui complètent le formulaire manuellement doivent indiquer le niveau de déclassification et/ou les catégories requises pour les sites, pour chaque catégorie, les produits de fourniture reçus aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by user responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui complètent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement inscrites dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ		NATO					OTHER / AUTRE				TOP SECRET / TRÈS SECRET	
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NÉCESSAIRE À LA SÉCURITÉ	NATO CONFIDENTIAL / NÉCESSAIRE À LA SÉCURITÉ	NATO SECRET	OTHER TOP SECRET / TRÈS SECRET	RESTRICTED / RESTREINT			OTHER / AUTRE		
											A	B	C			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL
Information / Informations	✓															
Product / Produits	✓															

12. Is the description of the work contained within this ORCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par le présent LVERB est-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by indicating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la zone intitulée "Classification de sécurité" au haut et au bas du formulaire.

13. Will the documentation attached to this ORCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERB sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by indicating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and include with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la zone intitulée "Classification de sécurité" au haut et au bas du formulaire et incluez en l'un ou plusieurs joints (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Stream -2



Contract Number / Numéro du contrat 10030404
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1, Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Ministère Services Canada	2, Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Protect and Client Relationship Branch	
3, a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3, b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4, Brief Description of Work / Brève description du travail For the procurement and use of limited equipment and services which is a Mobile Satellite Services platform capable of carrying voice and data traffic.		
5, a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5, b) Will the supplier require access to unclassified military (technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations)? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6, Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6, a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? (Specify the level of access using the chart in Question 7, a) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7, a)	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6, b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6, c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7, a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	
Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>		
7, b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	
Not releasable / A ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	
7, c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	OSMIC TOP SECRET / OSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Stream -2



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat J.0030404
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity.
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité: No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document: No / Non Yes / Oui

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIOINT TRÈS SECRET - SIOINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	Special comments: Commentaires spéciaux: _____		

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

Stream -2



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 10030404
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ		NATO				COMSEC						
	A	B	O	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET / COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	
										A	B	O				
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production	✓															
IT Media / Support IT / IT Link / Lien électronique	✓															

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? No Yes
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classer le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? No Yes
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classer le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).